

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 29 août 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°4

DÉCISION N° 20049/DEF/DCCAT/LOG/REG - 2281/DEF/CSFA

modifiant la décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 relative au barème n° 2 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers en service dans les armées de terre et de l'air.

Du 13 juin 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « logistique »*
; *bureau réglementation.*

COMMANDEMENT DU SOUTIEN DES FORCES AÉRIENNES.

DÉCISION N° 20049/DEF/DCCAT/LOG/REG - 2281/DEF/CSFA modifiant la décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 relative au barème n° 2 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers en service dans les armées de terre et de l'air.

Du 13 juin 2008

N O R D E F T 0 8 5 1 7 2 1 S

Précédent Modificatif :

Décision n° 20087/BIS/DEF/DCCAT/LOG/REG - 21374/DEF/DCCA/LOG/BE du 18 décembre 2006 (BOC N° 14 du 19 juin 2007, texte 39).

Texte modifié :

Décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 (BOC, p. 4332. ; BOEM 550.3.3, 555.4.4) modifiée.

Référence de publication : BOC N°33 du 29 août 2008, texte 4.

L'instruction n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 est modifiée comme suit :

1. AU DÉBUT DU BARÈME.

Après les signatures, remplacer le titre et insérer le sommaire suivants :

BARÈME N° 2
concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul
à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers
en service dans les armées de terre et de l'air.

SOMMAIRE.

Titres.

Ier. Travaux à effectuer sur les brodequins et les bottes.

10. Brodequins.

11. Brodequins spécifiques.

12. Bottes d'équitation. Bottes de gendarme.

14. Chaussures de montagne (coque plastique F2).

15. Opérations communes aux brodequins et articles spécifiques.

II. Travaux à effectuer sur les chaussures de tenues de sortie (sortie et cérémonie, grandes écoles pour personnels masculins et féminins).

20. Chaussures à semelles cuir pour personnels masculins.
21. Chaussures à semelles caoutchouc pour personnels masculins.
22. Chaussures tous modèles pour personnels féminins (escarpins, trotteurs, bottes, chaussures été).
24. Bottines cambrées (pour grandes écoles).
25. Tous modèles de chaussures basses.

III. Travaux à effectuer sur les effets courants, de protection balistique et divers.

30. Casques toutes armes (TTA) F1, casques composites F2 et couvre-casques.
 302. Couvre-casques.
31. Casques pour équipages d'engins blindés.
32. Gilets pare - balles.
 323. Sacs de transport.
 325. Guêtres.
 326. Bâches toile polyamide.
 328. Bâches lourdes PVC (190 / 650 enduction deux faces).
33. Survestes de combat.
35. Gravure.
38. Holsters et étuis pour armes de poing.
39. Tenues de maîtrise des foules.

IV. Travaux à effectuer sur divers vêtements (vestes, blousons, gants, sacs à main et vêtements de sport).

V. Travaux à effectuer sur les articles d'équipement.

50. Sacs de vie en campagne modèle commun.
51. Sacs de vie en campagne modèle montagne.
52. Sacs pour équipages d'engins blindés.
53. Réparations et travaux d'entretien sur sacs à dos modulaires.
54. Sacs à paquetage.
 552. Sacs à effets spéciaux.
 553. Sacs à paquetage outre-mer.
57. Sacs de combat toutes armes, sac de combat outre-mer.
59. Autres articles d'équipement.
 592. Bretelles porte - brelages.
 593. Housses FAMAS et sacs étanches.

VI. Travaux à effectuer sur les articles de campement, couchage et ameublement.

60. Matelas à ressorts.
61. Articles divers de couchage.
62. Articles divers d'ameublement.
63. Tentes biplaces.
 632. Hamacs et sursacs de couchage.
64. Tentes modulaires.
65. Vélums.
66. Sacs de transport.
67. Tentes légères 18 m².
68. Tentes légères 33 m².
69. Tentes légères 55 m².
70. Travaux communs aux tentes 18 m², 33 m² et 55 m².
71. Tentes à armature gonflable 30 m², 45 m² et 60 m².
72. Tentes de prestige (rayées ou unies).
73. Pare-soleil tentes légères 55 m² et tentes à armatures gonflables 18 m², 30 m², 45 m², 60 m².
74. Demi-tentes tunnels.
75. Rouleaux de piste.
76. Travaux communs aux bâches et accessoires de douches, cuisines et laveries de campagne.
77. Chauffages à air pulsé.

- 78. Climatiseurs de tentes.
- 79. WC chimiques allégés.
- 80. Lits de camp métal léger et toile.
- 81. Travaux communs aux articles de campement et de couchage.
- 82. Confection de sacs et housses de transport, de bâches et autres constituants en toile pour les articles de campement ou de couchage.
- 83. Filets anti-chaleur.

VII. Confections et fabrications.

- 90. Confection de chaussures.
- 91. Équipements pour lycées et musiques militaires.
- 92. Confection de coiffes et divers.
- 93. Capitonnage de porte.

2. TITRE PREMIER.

Point 1.4. **Chaussures de montagne** [coque plastique F2 (Koflach)]

Remplacer :

« 1.4. **Chaussures de montagne** [coque plastique F2 (Koflach)]. »

par :

« 1.4. **Chaussures de montagne** (coque plastique F2). »

3. TITRE III.

3.1. Point 32. **Gilets pare-balles.**

Insérer les lignes suivantes :

3215	Manipulation et reconditionnement d'un gilet pare - balles pour examen, réparation ou devis.	5		
3216	Remplacement du carnet d'étiquettes de groupe sanguin	2	1 carnet d'étiquettes de groupe sanguin.	
3217	Remplacement du cutter.	1	1 cutter.	
3218	Remplacement d'une pochette porte-chargeur.	2	1 pochette porte - chargeur.	

3.2. Point 3.8. **Holsters et étuis pour armes de poing.**

Ajouter les lignes suivantes :

	39. Tenues de maîtrise des foules.			
	390. Bouclier pare - coups avec sac de transport.			
3901	Rivetage ou changement d'un rivet.	2	1 rivet 9 long ou 1 rivet 15.	
3902	Reprise de couture d'un joint périphérique.	6	3,5 g fil tressé par section de 20 cm.	
3903	Changement du joint périphérique.	90	1 joint périphérique 335 cm de long collé. 55 g fil tressé noir.	
3904	Pièce collée sur matelas ou sac de transport.	10		Matière prélevée sur matelas ou sac hors service.
3905	Entretien divers sur matelas ou sac de transport.	5		1 pression à changer ou 1 couture.
3906	Contrôle et manutention.	3		
	391. Manchette pare - coups.			
3911	Changement rivets de coque.	2	1 rivet 3.	
3912	Changement coque.	6	2 rivets 3.	Coque manquante prélevée sur article hors service.
	392. Protège- cuisse.			
3921	Confection de sangles de maintien au ceinturon.	14	110 cm sangle 25 mm. 2 boucles plastique mâle 25 mm (compatible avec boucles femelles en place sur protège - cuisse).	
3922	Changement d'une boucle plastique mâle.	3	1 boucle plastique mâle.	
3923	Changement d'une boucle plastique femelle.	5	1 boucle plastique femelle.	
3924	Confection et pose d'une sangle de maintien.	12	93 cm de sangle élastique. 25 cm de ruban auto - agrippant velours. 16 cm de ruban auto - agrippant crochet.	
	393. Jambière de protection.			
3931	Changement rivet de coque.	2	1 rivet 3.	
3932	Changement coque.	6	2 rivets 3.	Coque manquante prélevée sur article hors service.
3933	Pose d'une sangle de maintien manquante.	3		Sangle manquante prélevée sur article hors service.
	394. Casque avec visière.			
3941	Changement du cliquet.	12	1 cliquet pour écran.	
3942	Changement de la vis arrière.	6	1 vis arrière. 1 écrou arrière. 1 rondelle.	
3943	Confection et pose d'une housse de protection de visière.	7	800 cm ² tissu enduit. 40 cm ruban auto - agrippant velours et crochet.	
3944	Démontage, nettoyage, désinfection et remontage de la coiffe.	12		

3945	Changement de la mentonnière.	5	1 mentonnière.	
3946	Démontage, nettoyage, désinfection et remontage du bavolet.	6		

4. TITRE VI.

Point 62. **Articles divers d'ameublement.**

Remplacer la ligne « 6226 » par la ligne « 6226 » suivante :

6226	Pose de crochets pour embrases (a).	25	1 paire de crochets ou autre fixation pour embrases (ou fourni par l'organisme demandeur).	
------	-------------------------------------	----	--	--

5. TITRE VII.

5.1. Point 90. **Confection de chaussures.**

Remplacer les lignes « 9003 » et « 9004 » par les lignes « 9003 » et « 9004 » suivantes :

9003	Chaussures basses de taille exceptionnelle, modèle cousu (la paire).	600	0,45 m ² de box-calf pleine fleur de 1 à 1,2 mm. 0,450 kg de collet végétal de 2 à 2,5 mm. 0,08 m ² d'intercalaire de 2,5 mm. 1 paire de semelles monobloc à légers reliefs. 0,40 m ² de peausserie à doublure. 1,00 m de trépointe	
9004	Chaussures basses de taille exceptionnelle, modèles collés, de gala ou de cérémonie (la paire).	420	0,45 m ² de box-calf pleine fleur ou verni noir. 0,450 kg de collet végétal de 2 à 2,5 mm. 0,500 kg croupon 4 à 4,5 mm. 0,45 m ² de doublure bovin.	

5.2. Point 92. **Confection de coiffes et divers.**

Après l'opération « 9213. Pochette vernis féminine de soirée. »

Insérer les lignes suivantes :

9214	Confection de ceinturon en cuir vernis noir pour musiciens (notice technique MZ 54/01/édition 01/06 juin 2004).	280	790 cm ² refente vachette 2,2 à 2,4 mm. 795 cm ² veau teinte naturelle. 20 œillets ronds. 2 agrafes de réglage. 1 boucle à 2 médaillons dorés avec applique lyre. 8 petits rivets.	
9215	Confection de ceinturon en cuir vernis noir pour musiciens régimentaires (notice technique n° 4/édition n° 1/janvier 2007).	240	630 cm ² refente vachette 2,2 à 2,4 mm. 635 cm ² veau teinte naturelle. 15 cm ruban auto - agrippant beige. 1 boucle à 2 médaillons avec applique régimentaire. 4 petits rivets.	

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le commissaire général de brigade aérienne,
commandant de la brigade du soutien de l'homme,*

Robert LANFREY.

*le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.